

La France salue l'accord de paix signé entre la RDC et le Rwanda [en]

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

INTERVENTION DE JÉRÔME BONNAFONT  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DES  
NATIONS UNIES

AU CONSEIL DE SECURITE

New York, le 27 juin 2025

Madame la Présidente,

Je remercie tout d'abord Mme la Représentante spéciale du Secrétaire général ainsi que notre collègue M. le Représentant permanent de la Sierra Leone, président du comité 1533, l'Ambassadeur Kanu pour leurs interventions. D'emblée je réaffirme le soutien de la France envers la MONUSCO et sa cheffe Mme Bintou Keïta.

Madame la Présidente,

Nous nous réunissons en un moment décisif pour la région des Grands Lacs. Le conflit dans l'Est de la République démocratique du Congo a endeuillé les populations depuis plusieurs décennies. A la suite de la prise de Goma et de Bukavu par le M23, ce Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2773 énonçant les obligations qui incombent à chacune des parties.

Aujourd'hui, un accord de paix a été signé entre les ministres des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Rwanda, en présence du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis. La France salue cette avancée, elle salue les signataires qui font preuve de courage politique. Elle remercie les Etats-Unis pour cette contribution décisive à la paix dans la région. Elle salue également les efforts conjugués qui y ont contribué, à commencer par l'engagement du président de l'Angola, M. Joao Lourenço. Les acquis du processus de Luanda ont été déterminants dans le résultat que nous observons aujourd'hui.

Il revient maintenant au Conseil d'encourager cette dynamique avec à l'esprit trois priorités.

1. Tout d'abord, la signature de l'accord de paix doit se traduire par des progrès concrets et visibles sur le terrain. Cela commence par une cessation des hostilités qui soit vérifiée et respectée. Cela passe par la réouverture de l'aéroport de Goma pour permettre un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave. Cela suppose enfin des avancées tangibles pour mettre en œuvre la résolution 2773, qui continue de s'appliquer dans toutes ses dimensions. Cette exigence vaut pour le retrait des forces de défense rwandaises hors du territoire congolais, l'arrêt du soutien aux groupes armés, et la neutralisation des FDLR.
2. Il est essentiel que la MONUSCO recouvre sa pleine liberté d'action pour exercer son mandat de protection des civils. Par sa présence et ses capacités, elle est en mesure d'accompagner la mise en œuvre de l'accord. Les pressions à son encontre doivent prendre fin, de même que les entraves à sa liberté de mouvement. Si des signaux positifs ont été relevés – Mme la Représentante spéciale nous les a présentés – néanmoins nous escomptons la levée de toutes les restrictions, à commencer par celles relatives aux relèves de troupes. Les attaques contre les casques bleus, susceptibles de constituer des crimes de guerre, sont inacceptables.
3. Troisièmement, ce Conseil doit veiller au suivi et au respect des engagements pris, afin de poser les fondements d'une paix durable en RDC et dans la région. Nous sommes déterminés à travailler en ce sens avec le médiateur de l'Union africaine, M. le Président du Togo Faure Gnassingbé, ainsi qu'avec les co-facilitateurs, avec les Etats-Unis, avec le Qatar, avec l'ensemble des acteurs engagés dans la réussite des différents processus de dialogue. Nous soutenons la convergence et la coordination entre ces initiatives, ainsi qu'un rôle central pour les Nations unies. Enfin, la société civile reste un acteur incontournable, comme le montre la contribution des Eglises au dialogue intercongolais.

Madame la Présidente,

Plusieurs accords de paix dans la région ont échoué par le passé. Nous devons faire en sorte que le processus actuel soit un succès, permettant une sortie de crise efficace, sincère et pérenne. Une nouvelle fois, nous saluons les avancées de la RDC et du Rwanda pour trouver un accord. Et je salue la présence des délégations de la République démocratique du Congo et du Rwanda à cette table aujourd'hui pour évoquer cette question. Il n'y a pas de solution militaire au conflit dans les Grands Lacs. Nous espérons que chacun saura se montrer à la hauteur de cette ambition.

Ce Conseil doit continuer à les y encourager. Il devra, dans les prochains mois, rester attentif au suivi de l'accord et au respect des engagements pris et contribuer à ses modalités de vérification, y compris via l'action de la MONUSCO.

La France restera constante dans son engagement en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC, et en faveur de la paix et la stabilité dans toute la région.

Je vous remercie.